

# J'ai un problème de santé, j'appelle...

**...mon médecin  
en priorité**



**...le médecin de  
garde au 39 66**



**...en cas  
d'urgence**



**le 15**

la nuit (de 20h à 8h),  
week-ends et jours fériés

ou en cas d'impossibilité  
de joindre un médecin



# Le bon recours aux urgences

**Ce n'est pas urgent**



**J'appelle mon médecin traitant**



**J'appelle le médecin de garde au 3966 la nuit (20h – 8h), les week-ends et jours fériés**

Si le médecin ne peut pas me prendre en charge ou si impossibilité d'obtenir un rendez-vous chez mon médecin traitant

**C'est une urgence**



**J'appelle le 15**

Un assistant de régulation prend les premiers renseignements et transmet l'appel au médecin régulateur qui me propose la solution adaptée à ma situation

**Conseil médical à distance**

**Orientation vers un médecin de garde**

**Orientation vers les urgences**

**Envoi d'un transport sanitaire sur place**

## Pourquoi d'abord appeler son médecin traitant ?

Très souvent, votre médecin traitant peut vous soigner ou vous conseiller.

Il doit toujours être l'interlocuteur à privilégier.

Si vous n'avez pas la possibilité de consulter un médecin, appelez le 15.

## Pourquoi appeler le 15 avant de se rendre aux urgences ?

Les services d'urgences sont au service de tous mais pour rester efficaces, ils doivent se concentrer sur les patients en réel état d'urgence.

Cette priorisation permet de sauver des vies chaque jour, de soulager de fortes douleurs, de soigner des blessures graves...

Contacteur le 15 avant tout déplacement permet d'échanger rapidement avec un assistant de régulation médicale et un médecin régulateur pour vous apporter la réponse la plus adaptée. Cet appel permet également d'éviter des attentes prolongées pour des problèmes qui ne relèvent pas des urgences.